

> DOSSIER

## Les vertus de l'auto-assurance

**A**u moment où dans la sphère privée, il est de bon ton de redécouvrir les charmes du fait maison, et où dans l'entreprise, on prend conscience du risque que fait courir une trop grande dépendance à l'égard de fournisseurs dispersés aux quatre coins de la planète, la loi de finances 2023 introduit une disposition visant à adoucir le régime fiscal des captives d'assurance, ces structures permettant aux entreprises non financières d'assurer leurs propres risques.

On recenserait quelque 7000 captives d'assurance ou de réassurance dans le monde, et en France, où Peugeot et Citroën avaient fait œuvre de pionnier en 1930, environ 250, mais qui sont, à quelques rares exceptions près, logées à l'étranger, notamment au Luxembourg.

Le coup de pouce donné par le gouvernement Borne est le bienvenu dans un contexte où progressent dangereusement les risques extraordinaires – cyberattaques notamment et demain, par exemple, les dommages liés au dérèglement climatique...-, où les franchises d'assurance prennent l'ascenseur et où les compagnies d'assurance, quand elles ne le refusent tout simplement pas, se font tirer l'oreille pour délivrer des garanties de dommages aux biens, voire des garanties responsabilité civile nécessaires à la poursuite de certaines activités.

Mais assurer ses propres risques, outre le fait que cela se traduit par une hausse du niveau global de couverture couplée à une économie de dépenses liées aux primes, comme en témoigne un financier d'entreprise cité dans le dossier « Des entreprises de plus en plus captivées par l'auto-assurance » de la présente *Lettre du trésorier* (pages 11 et suivantes), permet aussi, et peut-être même surtout, de s'inscrire dans une « démarche vertueuse », selon Brigitte



L'ACPR connaît une accélération des enregistrements de captives

Bouquot, vice-présidente de l'Association de management des risques et des assurances de l'entreprise. Le *home made* aurait cet vertu d'amener les entreprises à mieux appréhender les risques et à mieux les piloter.

Même si la tendance est à la gestion globale des risques dans l'entreprise, et, corrélativement, à l'autonomisation et à la montée en puissance des directions ad hoc (lire le dossier « Vers un monde plus risqué », *La Lettre du trésorier* de novembre 2022), le trésorier ne peut se désintéresser de la question des captives d'assurance. Ne serait-ce qu'en vertu du principe selon lequel tout risque susceptible d'avoir un impact financier le concerne, mais encore parce que les assurances font de plus en plus souvent partie de ses prérogatives directes et, dans tous les cas où une captive d'assurance a été mise en place, parce c'est à lui qu'incombe la responsabilité de placer à bon escient les primes amassées.

La Lettre du trésorier

## SOMMAIRE

### › DOSSIER

**P.3** Les vertus de l'auto-assurance

### › SOMMAIRE **P.5**

### › POINT DE VUE SUR LES MARCHÉS

**P.7** Le manque de cohérence entre les politiques monétaire et budgétaire menace l'Europe

### › ENTRETIEN

**P.8** Hubert Rodarie  
Président  
Association française  
des investisseurs institutionnels



### › ACTUALITÉ

**P.18** Le monde des taux d'intérêt a changé en quelques mois

### › EVENEMENT

**P.21** Le numérique, pas sans reproches, mais indispensable à la décarbonation



### › ACTIVITÉS DE L'AFTE

**P.24** Les grands rendez-vous du trésorier en 2023

**P.26** Des nominations à la commission « normes comptables internationales »

**Président**  
Daniel Biarneix  
**Directeur de la publication**  
Franz Zurenger  
**Rédacteur en chef**  
Arnaud Brunet  
arnaud.brunet@afte.com

**Comité de rédaction**  
Raffi Basmadjian  
Véronique Blanc  
François d'Alverny  
Marc Espagnon  
Lionel Jouve  
Vincent Le Bellac  
Hervé Postic

Commission paritaire  
N° CPPAP 0624 G 88142  
ISSN n° 0757 - 0007  
Impression : ESPACEGRAFIC  
Régie publicitaire : FFE  
Isabelle de la Redonda  
Tél : 01 53 36 20 42  
E-Mail : i.redonda@ffe.fr

**afte** | Association Française des  
Trésoriers d'Entreprise  
AFTE  
46 rue d'Amsterdam  
75009 Paris  
Tél : 01 42 81 53 98  
Fax : 01 42 81 58 55  
Site Internet : afte.com  
E-Mail : afte@afte.com